



**PROTOCOLE COVID 19
MESURES COMPLEMENTAIRES DU PRA**

ASCO MUSIQUE

BATIMENT A, CENTRE DE MEUDON

	Rédacteur	Vérificateurs			
Fonction	Président section musique	Vice Pdt ASCO	DCME/SE	Directeur de centre	SST
Nom	Fulvio Sartor	P. Cuvier-Perrier	R. Monchaux	A. Mouthon	Dr. Edric Brichard
Visa		 Philippe CUVIER-PERRIER Officier de Sécurité Le 08/07/2021		 P.O. c. Februn	

HISTORIQUE

Version Révision	Date de mise en application	Cause et/ou nature de l'évolution
1.0	15/06/2021	Création (centre de Châtillon)
2.0	17/06/2021	Mise à jour
3.0	07/07/2021	Adaptation au centre de Meudon

SOMMAIRE

1	OBJET.....	2
2	DOMAINE D'APPLICATION.....	2
3	LISTE DU PERSONNEL CONCERNE.....	3
4	PROTOCOLES.....	4

1 OBJET

Ce document présente le protocole des activités ASCO Musique sur le centre ONERA de Meudon (bâtiment A). Il fait suite aux annonces concernant la reprise à partir du 14/06/2021, disponibles sur : <https://iris.onera.net/envol/lefil/retour-sur-site-ce-qui-change-a-partir-du-14-juin>

2 DOMAINE D'APPLICATION

Ce document ne vise que l'activité de l'ASCO Musique impliquant plus d'une personne. Il ne porte que sur les mesures spécifiques liées au COVID 19. Il ne déroge pas aux autres règles de sécurités des biens et des personnes décrites dans les protocoles usuels. Il vient en complément du PRA émis par l'ONERA. Il sera remis à jour en fonction des évolutions demandées par l'ONERA suivant l'évolution sanitaire.

Il s'applique à partir de la date effective de remise en route et s'impose aux personnes impliquées autorisées à se rendre sur site et jusqu'à sa suspension.

3 LISTE DES MEMBRES DE L'ASCO CONCERNE

**Cette liste sera à afficher à l'entrée du local. Dernière mise à jour : 07/07/2021*

- ATTRAZIC Alain
- BAZIN Valérie
- CAMUGLI Jenny
- CARRÉ Étienne
- CHARTIER Claude
- CHRETIEN Rémy
- CONTENT Cédric
- COUETDIC Jocelyn
- GAND Fabien
- GAUDINEAU Vincent
- HANTRAIS-GERVOIS Jean-Luc
- LEGRIFFON Ingrid
- LELIEVRE Hélène
- LONCA Danièle
- LONCA Henri-Bernard
- LOSFELD Gilles
- MERLINGE Nicolas
- MICHEL Bertrand
- RICHEZ François
- ROBERT André
- SALAH EL DIN Itham
- SARTOR Fulvio
- SOUBRIE Tristan
- VIEIRA Jean-Philippe

4 PROTOCOLES

**Ce protocole sera à afficher à l'entrée du local*

- Sauf pour le musicien pratiquant un instrument à vent ou le chanteur, le port du masque est obligatoire en permanence tout au long de la pratique ;
- Il est demandé à chacun de se laver les mains ou à défaut d'utiliser du gel hydro-alcoolique avant d'entrer dans une salle puis à la fin de la séance (bornes de gel à dispositions répartis sur l'ensemble du centre) ;
- Tout matériel commun touché (instruments, poignées des portes, interrupteurs, clés, ...) devra être nettoyé en fin de séance à l'aide de produits désinfectants adaptés ;
- Les règles de distanciation en vigueur dans le centre doivent être appliquées : maintien d'une distance minimale de 2 mètres ;
- L'accès à la salle est limité à 5 personnes maximum ;
- La salle devra être aérée toutes les heures ;
- La gestion des déchets est à la charge des musiciens et doivent être évacués de la salle à la fin de chaque séance.

Spécificité pour les instruments à vent et chant :

- Limite d'un instrument à vent **ou** d'un chanteur par session
- Maintien d'une distance minimale de 3 mètres pour le chanteur
- Fenêtres complètement ouvertes